

Que faire après le BAC PRO : Technicien d'études du bâtiment Option : Assistant en Architecture ?

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Objectif : Travailler. Attention ! Sans formation, des difficultés à trouver un emploi. Une qualification professionnelle est nécessaire

- 1 - S'inscrire comme **demandeur d'emploi**.
- 2 - Prendre contact avec la **Mission Locale** pour réaliser un **CV** et pour suivre un atelier de recherche d'emploi
- 3 - Consulter les petites annonces, les offres d'emploi, les journaux spécialisés, les sites Internet ...
- 4 - Faire jouer son réseau relationnel, retourner **voir les entreprises où l'on a fait des stages**.
- 5 - S'informer auprès des fédérations ou des syndicats professionnels, des Chambres de Métiers. Vous trouverez leurs coordonnées sur les fiches du CIDJ au CDI ou au CIO.
- 6 - Contacter les agences d'intérim.

LES STRUCTURES D'AIDE

| La mission locale | | |
|---|--|--|
| Le public | Ses missions | Adresses |
| <p>Jeune (16/25 ans) sorti du système scolaire depuis un an.</p> <p>Quand ce n'est pas le cas : Le jeune rencontre un conseiller d'orientation – psychologue au CIO (Centre d'information et d'orientation) pour un entretien avant de prendre rendez-vous avec un conseiller de la mission locale.</p> | <p><u>Mission locale de Clichy</u> Association financée par la Ville, le Conseil Régional, l'Etat et l'Europe, la Mission Locale favorise l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes de 16 à 25 ans en assurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un suivi individuel par un conseiller sur les questions de l'emploi, la formation et la vie quotidienne (logement, santé, citoyenneté, accès à la culture...). Un espace d'écoute et d'orientation pour les jeunes Clichois de 16 à 25 ans. - Des Ateliers emploi et formation : recherches d'offres, CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens de recrutement, orientation sur des salons, mise en relation avec des entreprises, informations sur les métiers... - Un espace de documentation. | <p>ML. 67, rue Martre. CLICHY LA GARENNE Tél. 01 47 15 95 60 missionclichoise@mlclichy.reseau-idf.org Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, sauf le jeudi matin.</p> |
| | | <p>ML 250, rue du Ménil. ASNIERES Tél. 01 47 92 73 20. Nouveaux inscrits : Accueil sans rendez-vous du lundi au jeudi de 9h à 11h Du lundi au jeudi De 9h à 12h et de 13h à 17h [et par téléphone du lundi au vendredi] missionlocale.asnieresvilleneuve@laposte.fr</p> |
| | | <p>ML. 5, rue des Chevrins. GENNEVILLIERS Tél. : 01 41 21 40 20 m.defremont@mlgennevilliers.reseau-idf.org</p> |

Pôle EMPLOI

☎ 3949 (selon le service, appel gratuit ou de 0,11€ TTC maximum, hors éventuel surcoût de votre opérateur)
www.pole-emploi.fr

INSCRIPTION / INDEMNISATION / RECHERCHE EMPLOI / RECRUTEMENT

Pôle emploi Asnières : 61 av Gabriel Péri – immeuble grand angle – 92 600 ASNIERES

Pôle emploi Clichy : 40 bd Jean Jaurès – 92110 CLICHY

Pôle emploi Gennevilliers : 1 all des Bas Tilliers, ZI des Barbaniers – 92632 GENNEVILLIERS Cedex

Pôle emploi Courbevoie : 4 r Michaël Winburn 92400 COURBEVOIE

Pôle emploi Colombes : 63 rue Gabriel Péri et 102 av Henri Barbusse et 14 r Mantes 92700 COLOMBES

Pôle emploi Bois colombes : 19 r Peupliers – 92270 BOIS COLOMBES

Les bureaux d'information jeunesse

Sont présents dans de nombreuses villes. Ils peuvent vous aider à la recherche d'entreprise

Un exemple : Bureau d'Information Jeunesse d'Asnières sur Seine

91 av d'Argenteuil Asnières sur Seine Tél. : 01 47 33 65 77 ouvert les lundi, mardi, jeudi de 14 h à 18 h les mercredi et vendredi de 10h à 12h 30 et de 14h à 18h le samedi de 14h à 17h.

« Vous recherchez des informations utiles et pratiques dans les domaines de : l'orientation, l'emploi, la formation, la vie pratique ?

Vous souhaitez rédiger un CV, une lettre de motivation, chercher un job, un stage ou monter un projet ?

L'équipe du BIJ peut vous informer, vous conseiller et vous aider dans vos recherches et montage de dossiers. Elle met également à votre disposition une large documentation ainsi qu'un pôle multimédia en accès libre sur inscription. » *Source BIJ Asnières sur seine.*

BIJ : 91, avenue d'Argenteuil. ASNIERES

Tél. : 01 47 33 65 77

bjj@mairieasnieres.fr

BIJ : 61 rue Martre. CLICHY

Tél. : 01 47 15 32 28

bjj@ville-clichy.fr

BIJ. 177 av. Gabriel Péri. GENEVILLIERS

Tél. : 01 40 85 60 80

espace.jeunesse@ville-genevilliers.fr

BIJ. 186 bd Galliéni. VILLENEUVE-LA-GARENNE

Tél. : 01 40 85 58 39

bjj@villeneuve92.com

BIJ. 101 T bd de Verdun. COURBEVOIE

Tél. : 01 56 37 08 19

bjj.multimedia@ville-courbevoie.fr

BIJ. 6 rue du 11 Novembre. COLOMBES

Tél. : 01 47 60 82 60

bjjcolombes@yahoo.fr

BIJ. 9 rue du Gal Leclerc. BOIS-COLOMBES

Tél. : 01 47 80 30 05

bureau.information.jeunesse@bois-colombes.com

SE FORMER EN ALTERNANCE

1 - Le contrat d'apprentissage.

L'apprentissage est une filière de formation à part entière qui vous permet d'acquérir une qualification à un métier en alternance. Etre apprenti, c'est acquérir une **formation générale et technologique** au **Centre de Formation d'Apprentis (CFA)** et une **formation professionnelle** en **entreprise**. L'apprentissage fait l'objet d'un contrat de travail particulier entre l'apprenti et l'employeur. Ce contrat donne à l'apprenti le statut de salarié avec **les droits** et **les obligations** qui s'y rapportent (salaire, durée hebdomadaire du travail, couverture sociale, 5 semaines de congés payés, retraite...). Les adresses de tous les CFA sont dans « le guide de l'apprentissage » disponible au CDI ou au CIO.

| Démarches | Organisation de la formation |
|--|--|
| <p>Vous devez effectuer VOUS MEME toutes les démarches.</p> <p>↳ Vous devez vous inscrire dans un CFA.</p> <p style="text-align: center;"><u>SALON DE L'APPRENTISSAGE</u> <u>du 14 au 16 janvier 2011</u></p> <p>↳ Les CFA organisent des Journées Portes Ouvertes dans l'année. N'hésitez pas à y aller.</p> <p>↳ Les CFA recrutent sur entretien de motivation et parfois sur tests.</p> <p>↳ Vous devez aussi rechercher une entreprise dès le mois de Février pour signer un contrat d'apprentissage.</p> <p>↳ Vous pouvez également contacter les services du Conseil Régional : ☎ 0 810 18 18 18</p> <p>Internet : www.iledefrance.fr/apprentissage/ www.bca.iledefrance.fr (pour consulter les offres et/ou déposer une annonce)</p> | <p>Le diplôme se prépare en CFA et en entreprise.</p> <p>Les épreuves à l'examen seront identiques à celles passées par les élèves de lycée professionnel.</p> <p style="text-align: center;">Au CFA</p> <p>Vous suivez les cours de français, mathématiques, sport, techniques théoriques et travaux pratiques.</p> <p style="text-align: center;">En entreprise</p> <p>Vous apprenez progressivement votre métier en étant encadré et aidé par un maître d'apprentissage qui vous transmet son expérience professionnelle.</p> |

| Salaire de l'apprenti | 16 – 17 ans | 18 – 20 ans | 21 ans et plus |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1 ^{ère} année | 25% du SMIC 341,25 € | 41% du SMIC 559,65 € | 53% du SMIC 723,45 € |
| 2e année | 37% du SMIC 505,05€ | 49% du SMIC 668,85 € | 61% du SMIC 832,65€ |
| 3e année | 53% DU SMIC 723,45€ | 65% du SMIC 887,25€ | 78% du SMIC 1064,70€ |

- Calculé sur la base du SMIC : 1365 € (brut) au 01/01/2011
- Le SMIC est remplacé par le minimum conventionnel s'il est plus favorable.

Le salaire des apprentis est exonéré des charges sociales salariales donc le salaire net est égal au salaire brut. (Source : www.salaireapprenti.pme.gouv.fr/SalaireApprenti)

Remarque : Le contrat d'apprentissage doit débuter entre le 1er juillet et le 31 octobre de chaque année. Le contrat d'apprentissage doit être signé au plus tôt 3 mois avant la date du premier jour de formation en centre et au plus tard 3 mois après cette date.

2 - Le contrat de professionnalisation.

« Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic selon leur âge et leur niveau de formation, les salariés âgés de 26 ans et plus perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au SMIC ni à 85 % du salaire minimum conventionnel. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur, pour certaines embauches et dans certaines limites, à une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale.... »

(Source : <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/informations-pratiques>)

Rémunération des jeunes avec une qualification de niveau bac

La rémunération minimale garantie pour les jeunes titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV (exemple : baccalauréat professionnel), est fixée à :

887,27 € (65 % du SMIC) pour les moins de 21 ans,

1092,02 € (80 % du SMIC) pour les bénéficiaires de 21 à moins de 26 ans.

Calculé sur la base du SMIC : 1365 € (brut) au 01/01/2011

Le SMIC est remplacé par le minimum conventionnel s'il est plus favorable.

« Le salarié en contrat de professionnalisation bénéficie des mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise, dans la mesure où ces droits ne sont pas incompatibles avec les exigences de la formation. La durée du travail, qui comprend le temps de formation, ne peut pas excéder la durée hebdomadaire pratiquée dans l'entreprise ni la durée quotidienne du travail effectif, fixée à 10 heures par le code du travail. »

Remarque : Les formations en contrat de professionnalisation peuvent débuter à n'importe quelle date.

(Source: <http://vosdroits.service-public.fr>)

LES FILIERES POSSIBLES

☞ BTS (en 2 ans)

- ☞ Agencement de l'environnement architectural
- ☞ Etude et économie de la construction
- ☞ Bâtiment

☞ DUT (en 2 ans)

- ☞ Génie Civil

☞ Mise à niveau (en 1 an)

- ☞ MANAA Mise à niveau en arts appliqués

☞ Ecole (en 5 ans)

- ☞ Ecoles d'architecture

LES DIPLÔMES

Les bacheliers professionnels demandant une section de technicien supérieur pour préparer un BTS: Pour favoriser leur admission, les élèves qui obtiendront la mention «bien» ou «très bien» au bac pro pourront être admis de droit dans une STS. Pour bénéficier de cette mesure, ils devront avoir fait acte de candidature dans les formes et délais prévus dans chaque académie et avoir obtenu la mention au bac dans l'année de leur candidature. (Réf : décret du 26 août 2005 ; JO du 27 août 2005 et circulaire 2005.1124 du 26 juillet 2005-BOEN n°30 du 25 août 2005)

BTS Agencement de l'environnement architectural

1 - L'agenceur réalise les documents techniques et administratifs d'aménagement d'appartements, de locaux industriels ou commerciaux et assure la liaison entre les créateurs et les corps de métiers intervenant sur un chantier. Ce BTS concerne essentiellement l'aspect technique de l'architecture intérieure. L'agenceur a la responsabilité totale de l'installation : relevé des dimensions des locaux, présentation du projet (sous forme de plans, de croquis et/ou de maquettes), appels d'offre, rédaction des commandes, conduite de chantier. En relation avec le client et les représentants des différents corps de métiers, l'agenceur occupe une place charnière dans l'aménagement d'appartements, de bureaux, de locaux commerciaux : il participe à l'élaboration du projet et à l'élaboration du cahier des charges avec l'architecte d'intérieur, il dialogue et intervient auprès des différents corps de métier intervenant sur le chantier (maçons, menuisiers...) et discute avec le client. Le titulaire du BTS s'insère dans des entreprises d'agencement, des bureaux d'architectes, des agences de design, des fabricants de mobiliers...La formation porte sur des enseignements généraux, sur la technologie (mécanique des structures, technologie des matériaux et des ouvrages), les arts appliqués (arts et techniques de l'habitat, expression plastique, architecture d'intérieure, architecture), la conception (élaboration du dossier administratif, tracé d'état des lieux...), la préparation de la fabrication (dossier de plans) et la gestion de chantier. (*Source ONISEP*)

2 - Le spécialiste en agencement possède les connaissances techniques, artistiques et professionnelles pour évaluer, traduire et mettre au point, en documents techniques, les projets des créateurs. Il maîtrise les méthodes nécessaires pour assurer une parfaite liaison entre les différents intervenants sur un chantier d'aménagement ou de décoration (architectes et architectes d'intérieur, techniciens et spécialistes des différents corps de métiers). Le BTS AEA (niveau III) a pour but d'acquérir les connaissances (techniques, artistiques et professionnelles) et les méthodes nécessaires : pour traduire les projets des créateurs sous forme de documents techniques et pour assurer une parfaite liaison entre les différents intervenants sur un chantier d'aménagement ou de décoration (architectes et architectes d'intérieur).

Compétences : Les compétences professionnelles touchent autant à la conception technique des ouvrages qu'à leur exécution.

la conception : liaison avec les architectes et les architectes d'intérieur, adaptation du projet à la réglementation en vigueur, choix des méthodes pour l'exécution du projet, élaboration des documents techniques, détermination des instructions nécessaires aux agents de maîtrise, tous corps d'état, contrôle des coûts.

l'exécution : établissement du programme et du calendrier des travaux d'exécution (cahier des charges), répartition des marchés et passation des commandes auprès des fournisseurs et fabricants, respect de la législation et de la réglementation, maîtrise des imprévus inhérents à tous chantiers.

Stage en entreprise : 5 à 6 semaines. (*Source Ecole BOULE*)

Les lieux de formation

↳ Lycée ESAA Ecole BOULLE - 9 Rue Pierre Bourdan - 75571 Paris Cedex 12 - 01 44 67 69 67 - www.ecole-boulle.org

PORTES OUVERTES 2011 de l'école Boulle

Les journées Portes Ouvertes approchent et auront lieu cette année les vendredi 28 et samedi 29 janvier 2011 de 9h à 17h, au sein de nos locaux de la rue Pierre Bourdan, bâtiment principal et annexe comprise La procédure d'admission : cette année pour cette formation les élèves doivent s'inscrire sur le site APB. www.admission-postbac.fr. Les élèves doivent demander un dossier de candidature à l'école, retour du dossier avant le 20 mars 2011.

D'autres école en France

03 Cusset (temps plein - 2 ans)

Lycée de Presles - 8 boulevard du 8 Mai 1945 BP 310 03306 Cusset Cedex
Tél. : 04 70 97 25 25 Fax : 04 70 97 64 84 Courriel : ce.0030051P@ac-clermont.fr
Site Web : www.lyc-presles.ac-clermont.fr - (Public - Internat garçons-filles - Plan de classement : RSP3 42)

14 Caen (temps plein - 2 ans)

AIFCC Formation - 7 rue du Professeur Rousselot BP 5036 14077 Caen Cedex 05
Tél. : 02 31 44 32 11 Fax : 02 31 94 52 51 Courriel : aifcc@aifcc.com
Site Web : www.aifcc.com - (Consulaire - Externat uniquement)

25 Besançon (temps plein - 2 ans)

Lycée Claude Nicolas Ledoux - 14 rue Alain Savary BP 1327 25006 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 48 18 18 Fax : 03 81 50 98 50 Courriel : ce.0251711z@ac-besancon.fr
Site Web : missiontice.ac-besancon.fr/lycee_claude_nicolas_ledoux - (Public - Internat garçons-filles)

29 Landerneau (temps plein - 2 ans)

Lycée d'enseignement professionnel de l'Elorn - 10 place Saint Houardon BP 759 29207 Landerneau Cedex
Tél. : 02 98 85 12 71 Fax : 02 98 21 73 52 Courriel : ce.0290044r@ac-rennes.fr
Site Web : www.lycee-elorn-landerneau.ac-rennes.fr (Public - Internat garçons-filles)

31 Revel (temps plein - 2 ans)

Lycée général technologique Vincent Auriol - 36 route de Sorèze 31250 Revel
Tél. : 05 34 66 69 40 Fax : 05 34 66 69 59 Courriel : 0310028m@ac-toulouse.fr
Site Web : vincent-auriol.entmip.fr (Public - Internat garçons-filles - Plan de classement : RSP3 68)

40 Saint-Paul-lès-Dax (apprentissage - 2 ans)

Lycée Haroun Tazieff - Boulevard Saint-Vincent-de-Paul BP 90 40993 Saint-Paul-lès-Dax Cedex
Tél. : 05 58 91 33 40 Fax : 05 58 91 14 40 Courriel : ce.0401002x@ac-bordeaux.fr
Site Web : www.lyceeharountazieff.fr
(Public - Internat garçons-filles)

42 Saint-Etienne (temps plein - 2 ans)

Lycée Benoît Fourneyron - 24 rue Virgile BP 215 42013 Saint-Etienne Cedex 02
Tél. : 04 77 46 30 50 Fax : 04 77 46 30 99 Courriel : ce.0420937R@ac-lyon.fr
Site Web : www.lycee-fourneyron.fr/ (Public - Internat garçons-filles)

59 Lomme (temps plein - 2 ans)

Lycée Jean Prouvé - 2 rue de Lompret BP 327 59463 Lomme Cedex
Tél. : 03 20 22 83 85 Fax : 03 20 22 15 80 Courriel : ce.0595786u@ac-lille.fr - (Public - Internat garçons-filles)

69 Lyon (apprentissage - 2 ans)

CFA de l'AFPIA Sud-Est - 55 rue Feuillat 69003 Lyon - Tél. : 04 72 69 76 20 Fax : 04 78 94 94 62 Courriel : info@afpia-sudest.fr - Site Web : www.afpia-sudest.fr - (CFA privé - Externat uniquement)

Lycée La Mache - 75 boulevard Jean XXIII 69373 Lyon Cedex 08 (temps plein - 2 ans)

Tél. : 04 72 78 55 55 Fax : 04 78 00 40 80 Courriel : lycee@ecolelamache.org
Site Web : www.ecolelamache.org/ (Privé sous contrat - Internat garçons)

75 Paris (temps plein - 2 ans)

Lycée-ESAA-Ecole Boulle - 9 rue Pierre Bourdan 75571 Paris Cedex 12
Tél. : 01 44 67 69 67 Fax : 01 43 42 22 66
Site Web : www.ecole-boulle.org (Public - Externat uniquement)
BTS Agencement de l'environnement architectural

76 Havre (Le) (temps plein - 2 ans)

Lycée Auguste Perret - Place Robert Schuman BP 4086 76610 Le Havre
Tél. : 02 35 47 22 43 Fax : 02 35 45 02 34 Courriel : ce.0762975w@ac-rouen.fr
Site Web : lycees.ac-rouen.fr/perret/ (Public - Internat garçons-filles)

85 Montaigu (apprentissage - 2 ans)

CFA de l'AFPIA OUEST - Rue Alfred de Vigny, ZI Nord BP 167 85601 Montaigu Cedex
Tél. : 02 51 94 08 31 Fax : 02 51 46 40 19 Courriel : accueil@afpiaouest.fr Site Web : www.afpiaouest.fr
(Privé sous contrat - Internat garçons-filles)

Roche-sur-Yon (La) - (temps plein - 2 ans)

Lycée Alfred Kastler - 29 boulevard Guilton BP 779 85020 La Roche-sur-Yon Cedex - Tél. : 02 51 36 46 00
Fax : 02 51 36 25 94 Courriel : ce.0850027t@ac-nantes.fr - Site Web : www.kastler.org - (Public - Internat garçons-filles)

88 Remiremont (temps plein - 2 ans)

Lycée des métiers filière bois André Malraux - Rue de l'Épinette BP 20160 88204 Remiremont Cedex
Tél. : 03 29 62 49 23 Fax : 03 29 62 35 76 Courriel : ce.0880153@ac-nancy-metz.fr
Site Web : www3.ac-nancy-metz.fr/lyc-andre-malraux-remiremont/ (Public - Internat garçons-filles)

| |
|---|
| BTS Etude et économie de la construction |
|---|

Ce BTS forme des spécialistes du suivi économique et de l'organisation des chantiers et offre des débouchés diversifiés. Ce technicien supérieur travaille dans les cabinets d'architectes, bureaux d'économistes de la construction, bureaux d'ingénierie, cabinets d'assurances ou les administrations. Il peut également exercer son activité à titre libéral. Il intervient à tous les stades du projet de construction. Il réalise les premières études en tenant compte des moyens nécessaires et détermine si le projet est financièrement réalisable. Le projet estimé possible, le programme se précise et il élabore l'enveloppe financière qui, en tenant compte de tous les éléments de ce programme (contraintes, adaptations au site, technique de construction choisie, etc.) devra être affectée aux travaux. En parallèle il mène plusieurs actions : description technique des ouvrages, établissement de l'offre de prix de l'entreprise bâtiment ou travaux publics. En cours de travaux, il aide au maintien de l'engagement initial en assurant un contrôle financier du suivi de la réalisation : il réalise face aux marchés approuvés des états de situation, des révisions de prix, l'analyse des résultats du chantier. (Source ONISEP)

Les lieux de formation

- 75 Paris - CFA du bâtiment et des travaux publics - www.cfa-btp.org - CFA privé - apprentissage
- 75 Paris - Lycée régional du bâtiment et des travaux publics - www.saint-lambert.org - Public - temps plein
- 91 Brétigny-sur-Orge - Lycée Jean Pierre Timbaud - Public - temps plein
- 94 Saint-Maur-des-Fossés - Lycée François Mansart - Public - temps plein
- 94 Vincennes - Lycée du bâtiment - www.ebtp.info - Privé sous contrat - temps plein

BTS Bâtiment

Qu'il intervienne en construction neuve ou en réhabilitation, le chef de chantier prend en charge les études, la préparation, la conduite et la gestion des travaux, à travers des tâches administratives, techniques, économiques et de communication. Le titulaire de ce diplôme est conducteur de chantier. A ce titre, il assure l'interface entre le chantier, les fournisseurs et la hiérarchie de l'entreprise. Il trouve sa place dans les entreprises de construction neuve ou de réhabilitation. Ses activités se répartissent entre les études techniques et de prix, la préparation, la conduite et la gestion de chantier à travers des tâches administratives, techniques, économiques et de communication.

En bureau d'études, il participe à l'élaboration du dossier technique destiné à être transmis aux entreprises. Pour ce faire, il doit connaître les différents corps d'état (gros oeuvre et second oeuvre) et les travaux qu'ils peuvent prendre en charge. Il doit aussi savoir se situer entre les intervenants de la construction, tels que le maître d'oeuvre et le maître d'ouvrage.

Sur le chantier, il prépare les travaux en choisissant les modes opératoires les plus efficaces et les plus économiques, tout en restant attentif à la qualité. Il est responsable d'une équipe. Il ouvre le chantier, coordonne les interventions des différents corps d'état, vérifie le budget, contrôle l'avancement des travaux, ferme le chantier. Enfin, il veille au respect de la réglementation. (*Source ONISEP*)

Les lieux de formation

75 Paris - Lycée régional du bâtiment - www.saint-lambert.org - Public - apprentissage / temps plein

77 Provins Lycée polyvalent les Pannevelles - Public - temps plein

91 Brétigny-sur-Orge - Lycée Jean Pierre Timbaud - Public - temps plein

91 Chilly-Mazarin - CFA CCIIV Centre Gustave Eiffel - Consulaire - apprentissage

91 Massy - Lycée professionnel Gustave Eiffel - Public - apprentissage

93 Gagny - Lycée Gustave Eiffel - www.eiffel-gagny.org - Public - temps plein

94 Vincennes - Lycée du bâtiment...www.ebtp.info - Privé sous contrat - apprentissage / temps plein

94 Vitry-sur-Seine - Lycée polyvalent Adolphe Cherioux - Public - temps plein

95 Cergy - Lycée Galilée - www.lyc-galilee-cergy.ac-versailles.fr - Public - apprentissage

DUT Génie Civil

Sur le chantier, en bureau d'études ou en laboratoire d'essais, le technicien supérieur en travaux publics et aménagement participe à l'étude et à l'exécution de travaux de génie civil. Formé aux relations avec les organismes publics maîtres d'oeuvre et à l'encadrement technique, il maîtrise les spécificités des chantiers linéaires et concentrés et des travaux sur des ouvrages d'art. Le titulaire de ce diplôme est un technicien supérieur polyvalent. Il participe à l'étude et à l'exécution des travaux de génie civil dans une entreprise de bâtiment ou de travaux publics. Il peut travailler en bureau d'études, sur les chantiers ou dans un laboratoire d'essais. Il élabore, suivant les directives des ingénieurs, des plans, des devis, des programmes et des calculs pour la conception ou la préparation des ouvrages. Il prend la responsabilité de l'exécution : conduite des travaux, coordination des corps d'état. Il organise le dépouillement et l'analyse des programmes d'expériences. Trois orientations : bâtiment (BAT), travaux publics et aménagement (TPA), maîtrise énergétique et environnementale (MEE). (*Source ONISEP*)

Les lieux de formation

Université Paris - Est Marne-La-Vallée

IUT de Marne-La-Vallée (site Champs-sur-Marne) JPO 13 FEV 2010

2 rue Albert Einstein 77420 Champs-sur-Marne - Tél. : 01 60 95 85 85 Courriel :

scolarite.iut@univ-mlv.fr - iut.univ-mlv.fr - (Public - Externat uniquement) - (temps plein - 2 ans)

Université de Cergy-Pontoise

IUT de Cergy (site Neuville)

5 mail Gay-Lussac 95031 Cergy Cedex - Tél. : 01 34 25 68 30 Courriel : [dutgeiin@iutc.u-](mailto:dutgeiin@iutc.u-cergy.fr)

cergy.fr - www.iut.u-cergy.fr - (Public - Externat uniquement) - (temps plein - 2 ans)

A CHAMPS SUR MARNE

Site d'enseignement : L'enseignement se déroulera sur le(s) site(s) de : Champs-sur-Marne

Objectifs : Le DUT GC vise à former les collaborateurs directs des ingénieurs et des architectes dans les entreprises de construction (travaux publics et bâtiments) et les bureaux d'études. A l'issue de sa formation, le diplômé est capable de mettre en oeuvre ses connaissances théoriques et pratiques sur le chantier, en bureau d'études ou en laboratoire. L'étudiant acquiert des méthodes de travail et une bonne connaissance technique lui permettant de s'adapter à de nouvelles technologies ou de nouvelles fonctions.

Pré-requis : L'enseignement est accessible aux titulaires d'un baccalauréat scientifique (S, STI Génie Civil ou Technologique), ou équivalent, après sélection sur dossier.

Débouchés professionnels : Le titulaire d'un DUT Génie Civil intervient : dans les entreprises du BTP : il peut assumer des responsabilités dans chacune des trois phases d'un projet de BTP : **la phase commerciale** : en tant que technico-commercial, il assure la prospection, le suivi de la clientèle, conduit l'affaire jusqu'au contrat et coordonne l'étude technique et le chiffrage

l'élaboration du projet technique : dans les bureaux d'études, il assiste l'ingénieur et effectue les dessins, calculs, métrés, devis, ...

l'exécution des travaux de construction : sur les chantiers, il assure les fonctions de chef de chantier puis conducteur de travaux après quelques années d'expériences

Ces fonctions nécessitent une grande rigueur, un esprit d'organisation et le sens des relations humaines. dans la fonction publique ou les collectivités locales en tant qu'adjoint technique dans les collectivités locales, ou comme vérificateur des travaux du bâtiment dans certaines administrations après concours.

Site Internet de la formation - <http://iut.univ-mlv.fr/dut-genie-civil/> - **Contact de la formation** – gc-dir.iut@univ-mlv.fr (Source : site de l'IUT de Marne la Vallée)

MANAA Mise à niveau en arts appliqués

Qu'est-ce que c'est ? : C'est une formation dans laquelle, pendant une année très dense, les étudiants des deux classes de MANAA acquièrent les bases fondamentales communes à tous les domaines du design et des métiers d'art. Ils abordent tous les domaines par rotations de trois semaines et bénéficient en outre, dans les ateliers de l'École Estienne, d'une demi-journée d'initiation hebdomadaire à la gravure, à l'illustration, à la reliure, à la typographie. Ils travaillent la plupart du temps en demi groupe.

Les matières : Français, Expression plastique, LV1 Anglais/Allemand, Études documentaires, Math, Dessin, Sciences physiques, Modes Conventionnels d, Représentation, Arts Visuels et Appliqués, Composition d'Arts Appliqués, Initiation métiers d'art

Recrutement : Les dossiers de candidature pour rentrer en **MANAA** sont à remplir par internet sur le site www.admission-postbac.fr puis à envoyer à l'École Estienne. La date limite de la saisie informatique est le 20 mars 2010, et la date limite d'envoi des dossiers papier est le 2 avril. Pour les candidats à une classe de **MANAA** à l'École Estienne, la procédure de recrutement comporte plusieurs phases :

- Dans la première phase une commission procède à l'étude du dossier scolaire et de la lettre de motivation, ce qui permet de juger de l'acquisition des savoirs, de la culture générale, de l'intérêt porté au design et aux métiers d'art ; la commission retient les meilleurs candidats, ceux qui seront ensuite classés.
- Dans la deuxième phase, les candidats retenus sont convoqués pour un entretien à l'issue duquel l'ordre de classement est établi.

Les résultats des procédures d'admission sont obtenus sur www.admission-postbac.fr.

Débouchés : Les étudiants des deux classes de MANAA de l'École Estienne peuvent postuler dans toutes les sections de DMA et de BTS design de l'enseignement public ; ils doivent suivre les procédures d'inscription décidées par le ministère de l'Éducation Nationale. (*Source : site de l'école Estienne*)

Les lieux de formation

75 Paris

Ecole Estienne
Ecole nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art - Olivier de Serres
Ecole supérieure des arts appliqués Duperré
Lycée-ESAA-Ecole Boule
Lycée Paul Poiret
Lycée privé l'Initiative
Lycée privé Sainte-Geneviève
Lycée technologique d'Arts appliqués Auguste Renoir

92 Sèvres

Lycée Jean-Pierre Vernant

93 Montreuil

Lycée Eugénie Cotton

94 Nogent-sur-Marne

Lycée professionnel la Source val de beauté

Vincennes

Lycée du bâtiment et des travaux publics, génie civil, arts appliqués

Vitry-sur-Seine

Lycée polyvalent Adolphe Chérioux

95 Vauréal

Lycée Camille Claudel

Ecoles d'architecture

Les lieux de formation

75 Paris

Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville

www.paris-belleville.archi.fr

Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris Val-de-Seine

www.paris-valdeseine.archi.fr

Ecole nationale supérieure d'architecture Paris La Villette

www.paris-lavillette.archi.fr

Ecole nationale supérieure d'architecture Paris Malaquais

www.paris-malaquais.archi.fr

Ecole spéciale d'architecture

www.esa-paris.fr

77 Champs-sur-Marne

Ecole nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires à Marne la Vallée

www.marnelavallee.archi.fr

78 Versailles

Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles

www.versailles.archi.fr

Secteur du bâtiment : architecture

L'École supérieure d'Architecture de Paris Malaquais (Paris 6^e) :

Leur école prend 100 étudiants pour 2600 candidats. (rentrée 2010)

Recrutement : Ils font d'abord un test par internet pour une pré sélection. Ensuite, 500 sont retenus pour une épreuve dans leur établissement (par exemple résumé à rédiger suite à la visualisation d'une conférence filmée en rapport avec l'architecture ou visualisation d'une série d'images auxquelles il faut donner des titres, pas de matières scientifiques)

Dans le reste des écoles :

Les **BAC PRO** qui sont entrés en Ecole d'Architecture étaient **27** sur **3 839** étudiants au total.

Il y a 6 écoles d'architecture en Île de France.

> 3 BAC PRO pris à Belleville

> 1 BAC PRO pris à Marne la Vallée

> 4 BAC PRO à Paris Val de Seine (sur 300 étudiants)

> 0 BAC PRO à Versailles

> 0 BAC PRO à la Villette

Les épreuves de sélection à l'entrée sont différentes d'une école à l'autre.

Chaque école organise sa propre sélection

(Source : enquête de CIO d'Asnières. Décembre 2011)

LES METIERS

QUELS DEBOUCHES ?

L'emploi visé est un emploi de technicien collaborateur d'architecte dans l'ensemble des secteurs du cadre de vie et, notamment, dans les entreprises d'architecture et de maîtrise d'oeuvre, mais également dans : les collectivités territoriales - les donneurs d'ordres institutionnels - les grands groupes publics et privés - les architectes paysagistes - les architectes d'intérieur

Collaborateur d'architecte

Etre collaborateur d'architecte : c'est être chargé des différentes phases de la conception et de la réalisation d'un ouvrage aux côtés de l'architecte. Il est le bras droit de l'architecte. Il intervient à tous les stades d'un projet : depuis la conception d'un bâtiment jusqu'à la réception des travaux. Il exprime par des esquisses ou des croquis la configuration d'un ouvrage ou d'un espace. Il réalise la conception architecturale de l'œuvre. Il assure la direction générale de son exécution par les entreprises avec l'architecte. Il assiste le maître d'ouvrage dans la réception et le règlement des travaux. Après une étude de faisabilité du projet, il dessine les plans des bâtiments à construire. Après validation, il consulte autant de prestataires que son projet le nécessite. Maître d'œuvre, il suit chaque étape de la construction, réalisant des comptes rendus écrits au client au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Les débouchés : Les agences du domaine privé emploient près de 70% des collaborateurs d'architectes. Le collaborateur d'architecte peut évoluer vers un poste de collaborateur principal d'architecte et de chef de projet.

Les qualités requises : Pour être **collaborateur d'architecte**, il faut : être créatif, avoir de solides bases en dessin, être précis, être rapide, être résistant, être cultivé, être passionné par la conception, avoir le sens artistique, avoir le sens du travail en équipe (*Source www.ecolechezsoi-emploi.com*)

A LA RECHERCHE D'INFORMATIONS...

Une documentation est disponible au CDI du lycée et au CIO d'Asnières :

3 Villa Rouveyrol – 92600 ASNIERES. ☎ 01.47.98.92.00

Horaires d'ouverture : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 du lundi au vendredi.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

E-mail : <mailto:ccio-asnieres@ac-versailles.fr>

Lignes de Bus : 238; 178 Arrêts : « Ménil » et les « Agnettes métro »

Lignes de Bus : 140, 165 Arrêts : « Jaurès »

Métro : ligne 13 Stations : « Les Agnettes »

Pour tous types d'informations :

www.ac-versailles.fr (orientation – orientation sur le Web) Procédure, les journées portes ouvertes... Inscription dans l'enseignement supérieur - APB

Informations sur les métiers :

www.onisep.fr les métiers, les formations, les établissements

www.lesmetiers.net Des vidéos de métiers, chat, des réponses à vos questions en ligne

www.lecanaldesmetiers.tv Des vidéos de métiers

Informations sur l'apprentissage et les différents types de contrat :

www.bca.iledefrance.fr pour consulter les offres et/ou déposer une annonce sur l'apprentissage

www.travail.gouv.fr Des informations sur l'emploi, des statistiques...

www.pole-emploi.fr Recrutements, emplois

Des associations professionnelles, des chambres syndicales, des fédérations professionnelles :

Fédération nationale des travaux publics <http://www.fntp.fr>

Les compagnons des devoirs du Tour de France <http://www.compagnons-du-devoir.com>

Union des économistes de la construction <http://www.untec.com>

Ecole supérieure des jeunes dirigeants du bâtiment <http://www.esjdb.com>

Cité de l'architecture et du patrimoine <http://www.citechailot.fr>

Centre Historique des Archives Nationales (CHAN) <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan>

Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) <http://www.inha.fr>

Bibliothèque Nationale de France (BNF) <http://www.bnf.fr>

Bibliothèque Publique d'Information (BPI) <http://www.bpi.fr>

Médiathèque de l'architecture et du patrimoine <http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr>

Bibliothèque Kandinsky <http://www.centrepompidou.fr>

Centre de Documentation de l'Urbanisme (CDU) [CDUhttp://www.urbanisme.equipement.gouv.fr](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr)

Institut National du Patrimoine (INP) <http://www.culture.gouv.fr/culture/enp.htm>

Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) <http://www.enpc.fr>

Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles <http://www.ecole-paysage.fr>

Fondation Le Corbusier <http://www.fondationlecorbusier.asso.fr>

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF) <http://www.iaurif.org>

Institut Français d'Urbanisme (IFU) <http://www.ifu.univ-paris8.fr>

Institut Géographique National (IGN) <http://www.ign.fr>

Ordre des Architectes - Conseil Régional d'Ile-de-France <http://www.architectes-idf.org>